



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 8 JUIN 2020

Délibération n°32-2020 : Désignation des délégués des conseils municipaux titulaires et suppléants à l'occasion des élections sénatoriales de la série 2 du 27 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2020 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 15 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Madame Aurélie CELLIER et Monsieur Philippe DUFOUR – Adjointe et Adjoint au Maire ; Messieurs Thibaut FUGIER et Bertrand LACCOURS conseillers délégués ; Mesdames Nadia BERCKMANS, Chantal CASTELAIN, Béatrice DE JESSE LEVAS, Marine DE TAFFIN, Laurence GODARD-DEBIZET et Christelle LAGRAVE ; Messieurs Éric FRON-ORTIN, Cyril HASBROUCQ, Laurent MEYNIER et Joël VERDIER. – Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice DE JESSE LEVAS.

Madame le Maire ouvre la séance et désigne comme secrétaire de séance Béatrice DE JESSE LEVAS, désignation approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION

ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÈGUÉS

Vu le code électoral et notamment son livre II, relatif à l'élection des sénateurs des départements,
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : INTA20195957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé à l'ouverture du scrutin par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Monsieur Philippe DUFOUR
- Madame Béatrice DE JESSE LEVAS
- Madame Marine DE TAFFIN
- Monsieur Thibaut FUGIER

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS est désignée secrétaire de séance.

Les candidatures des délégués enregistrées :

Madame le Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Elle rappelle en outre que le Conseil Municipal devra élire 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Vote des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Madame Chantal GANTCH : 15 voix
- Monsieur Philippe DUFOUR : 15 voix
- Madame Aurélie CELLIER : 15 voix

Madame Chantal GANTCH, Monsieur Philippe DUFOUR et Madame Aurélie CELLIER sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Vote des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - Madame Béatrice DE JESSE LEVAS | 15 voix |
| - Monsieur Bertrand LACCOURS | 15 voix |
| - Monsieur Thibaut FUGIER | 15 voix |

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS et Messieurs Bertrand LACCOURS et Thibaut FUGIER sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.